

SUIVIS ÉCOLOGIQUES

RÉFÉRENT

Rabemananjara Florian

Année du programme: 2025



Suite à la page suivante...

Objectifs généraux

Les suivis écologiques sont des projets permettant de mener les opérations de suivi inscrites dans les plans de gestion ainsi que de développer des connaissances non disponibles dans l'état de l'art scientifique ou la bibliographie. Ce programme permet d'assurer :

- **La compréhension des dynamiques écologiques et le monitoring des paramètres écologiques** dont la connaissance est indispensable pour contrôler le bon fonctionnement des écosystèmes notamment vis-à-vis des changements de l'environnement du site protégé ainsi que vis-à-vis du changement climatique (stress hydrique pour les zones humides). Hormis pour les inventaires initiaux, ces suivis sont souvent indispensables pour comprendre les autres suivis listés ci-dessous.
- **La réalisation d'inventaires jugés prioritaires** et n'ayant pu être conduits dans le cadre du PG,
- **Le suivi de population de plantes ou d'animaux reconnus comme « espèces cibles »**, soit inscrites sur des listes rouges ou équivalent,
- **Le suivi de l'état (composition, structure) des habitats**, notamment les habitats d'intérêt prioritaire,
- **Le contrôle de la pertinence des modalités de gestion** afin de corriger les pratiques si besoin.

Face au nombre de SE prescrits dans les plans de gestion (plus de 1500 opérations dont près de 300 par an), le CEN Lorraine a retenu depuis plus de 10 ans **d'organiser les suivis par grands types de milieux**.

Cette organisation pilotée par un référent de la mission scientifique permet :

- De tester et définir des protocoles opérationnels,
- De programmer leur réalisation sur les sites selon des pas de temps pluriannuels et souvent synchrone afin de limiter les effets « années »,
- De développer des outils d'analyses statistiques adaptés,
- D'analyser les données récoltées à l'échelle du site et surtout à l'échelle multisites afin de mieux les interpréter,
- De consolider ces résultats en retour d'expérience de portée régionale.

Etangs à Roselières

Mares – Enjeu 8 Orientation 8.1 SRCE

Contexte : Représentant un patrimoine historique et culturel majeur en Grand Est, les étangs à roselières constituent des milieux de substitution devenus indispensables pour un grand pan d'espèces aquatiques et palustres reconnues comme patrimoniales dont près de 30 % des oiseaux de la Directive Oiseaux.

Gestionnaire de 26 étangs historiques et patrimoniaux, le CEN Lorraine a réalisé précédemment des synthèses sur ce patrimoine avifaunistique, également sur les enjeux pour les odonates et sur ceux moins connus que sont les herbiers aquatiques. Tant pour les 6 étangs constituant des masses d'eau au titre de la DCE que pour les autres, des diagnostics sur les compartiments aquatiques ont été réalisés selon les protocoles compatibles avec la DCE.

Objectifs du suivi 2024 :

Transects herbiers aquatiques de l'Etang rouge et de l'étang de Réminaux.

Poursuite du suivi *Leucorrhinia pectoralis* a minima dans les deux cornées de Mandres et vérification de l'occupation de l'étang de Véry en partenariat avec le PNR de Lorraine

Poursuite du suivi avifaune du réseau d'étang (étang à déterminer)

Sites concernés : L'ensemble des étangs gérés par le CEN Lorraine soit 26 sites pour 1010ha

Responsable du suivi : C. Courte

Marais et tourbières alcalines

Contexte : Les marais et tourbières alcalines totalisent environ 66 zones humides protégées par le CEN Lorraine pour une superficie de 1230 ha dont 45 sont considérées comme des « Zones humides remarquables » par le SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2016-2021. Les

tourbières alcalines, peu nombreuses et souvent de petite superficie (à l'exception du Marais de Pagny-sur-Meuse), portent des enjeux majeurs dont le maintien peut être assuré surtout grâce au bon fonctionnement hydrologique. Des protocoles de suivi des nappes superficielles et des communautés végétales sont ainsi menés pour contribuer à la connaissance de l'état de conservation de ces milieux. Données importantes à suivre afin d'anticiper les effets de seuils négatifs causés par la pression du changement climatique, qui s'accroîtra avec le temps.

Objectifs du suivi 2024 :

Poursuite des mesures piézométriques des ZH majeures

Lecture des placettes permanentes de végétation

Contribuer aux diagnostics fonctionnels des zones humides majeures et les données du suivi

Collaboration avec le Laboratoire LOTERR de l'université de Lorraine, pour l'acquisition de données hydrologiques de 2 marais alcalins (convention de partenariat).

Sites concernés : totalité des marais et tourbières alcalines

Responsable du suivi : Charly Lequeuvre

Prairies

Contexte : Face au déclin accru des prairies, le CEN Lorraine mène un programme de connaissance des prairies patrimoniales depuis 2012. Les opérations "Prairies vivantes" puis les collaborations universitaires ont permis de travailler à un modèle de détection des prairies patrimoniales (prairies oligotrophes) afin de permettre une protection la plus rapide possible. Il est estimé que ces prairies exceptionnelles représentent 0,4 % de la SAU. En a résulté une couche prédictive de localisation de ces prairies a été générée par traitement SIG à la suite de l'analyse des paramètres déterminants, et une méthode qui peut se décliner désormais sur d'autres territoires.

En parallèle, des améliorations de connaissance sont initiées sur certains aspects de la gestion des prairies, dont les bandes refuges. De plus, une Thèse, menée par Guillaume Gama – référent scientifique du Conservatoire, a été lancée et les résultats devraient permettre l'amélioration de la prise en compte de processus écologiques clés, dont la pollinisation, dans l'organisation paysagère des paysages agropastoraux.

Enfin, un pôle de compétence - structuration interservices de l'équipe salariée du Conservatoire - permettant un partage d'expérience et d'harmonisation de pratiques, est initié pour les prairies.

Objectifs et sites concernés 2024 :

Participation au montage de projets territoriaux (AMI)

Inventaires et suivis de secteurs prairiaux à protéger

Mise en place du Pôle de compétence prairies (en collaboration avec la Mission territoriale)

Précision des enjeux de connaissance pour le Conservatoire

Responsable du suivi : H. Laugros

Pelouses sèches

Contexte : Les pelouses sèches (et calcaires) en Lorraine forment un réseau relictuel de sites plus ou moins isolés sur les différentes côtes géologiques à dominantes calcaire. Le CENL protège et gère 77 pelouses totalisant 1 306 ha où ne subsistent que 526 ha d'habitats herbacés typiques des pelouses. Issus de pratiques pastorales historiques, ces milieux nécessitent une gestion active et permanente, afin de réduire la fermeture de la strate herbacée et de contrecarrer l'embroussaillage. Le pastoralisme est un outil majeur de cet entretien mais sa mise en œuvre reste délicate et doit faire l'objet de suivis scientifiques afin d'en ajuster les modalités. Enfin la gestion de l'embroussaillage, essentiellement mécanique implique de refonder les procédures de gestion efficaces sur les rejets. Pour certaines pelouses de Moselle, dont la RNN de Montenach l'analyse diachronique des relevés phytosociologiques menée en 2019 démontre la nécessité de réouvrir fortement les sites de pelouses pour permettre le maintien de conditions stationnelles favorables.

Objectifs du suivi 2025 :

Précision des enjeux de conservation, de gestion et de connaissance Formations à *Juniperus communis* (Habitat d'intérêt communautaire 5130)

Lecture des placettes permanentes de composition/structure sur les pelouses de Lorry-Mardigny et Apach et analyse des évolutions.

Suivi des effets de plusieurs modalités de gestion (broyeur, pâturage, abatage de chênes, étrépage)

Mise à jour de la couche habitats de Lorraine

Responsable du suivi : R. Selinger

Espèces cibles – Flore patrimoniale

Contexte : Depuis l'élaboration de la Liste Rouge des Plantes menacées en Lorraine (2015, CBNGE Pôle Lorrain), le CEN Lorraine a procédé à la refonte des suivis espèces cibles. Depuis 4 ans, un travail de connaissance des populations des plantes CR (Critique) et EN (En Danger) sur les sites protégés est conduit portant sur 64 taxons pour 167 taxons : 2 RE (sur 30), 4 CR* (sur 32), 23 CR (sur 75) et 35 EN (sur 61).

Au vu des résultats stationnels effectués par le CBNGEPL, il importe de pouvoir échanger sur les suites à donner tant en termes de protection que de choix d'objectifs dans les sites protégés.

Objectifs du suivi 2024 :

7 taxons CR seront suivis : *Bartsia alpina*, *Cypripedium calceolus*, *Hammarbya paludosa*, *Orchis simia*, *Spiranthes spiralis*, *Salicornia procumbens* Sm. subsp. *Procumbens* et *Trifolium scabrum*

7 taxons EN seront suivis sur un total de 3 sites dont : *Anemone sylvestris*, *Botrychium matricariifolium*, *Carex pulicaris*, *Coeloglossum viride*, *Dactylorhiza praetermissa*, *Melampyrum cristatum*, *Caldesia parnassifolia*

Responsable du suivi : J. Oszczak

Espèces cibles - Entomofaune patrimoniale

Contexte : Depuis près de 20 ans, les suivis écologiques et biologiques mis en œuvre par le CEN Lorraine s'appuie sur des taxons dont la valence écologique permet de renseigner sur certains processus écologiques clés des milieux gérés et protégés.

Par la forte relation entre les paramètres biotiques et abiotiques des milieux, l'entomofaune a fait partie de ces taxons visés pour ces suivis depuis leursancements.

Afin de mieux comprendre les dynamiques de population de certaines de ces espèces clés, il a été décidé de mener un programme de suivi de ces espèces. En effet, le suivi sur un site offre parfois une vision réduite des dynamiques de populations, notamment au regard des changements globaux en cours dans notre région.

Ce suivi a donc pour objectif d'améliorer les connaissances de l'état des populations de certains taxons, ou encore l'acquisition de connaissance inédite sur l'autoécologie de certains taxons, dont la bibliographie disponible ne nous permet pas, à l'heure actuelle de répondre de préciser les effets probables de la gestion des milieux, et donc d'orienter au mieux ces pratiques dans le plan de gestion.

Objectifs du suivi 2024 :

Suivi des Orthoptères pelousaires et de la Cordulie alpestre (*Somatochlora alpestris*)

Formalisation et animation de la validation d'un plan d'action de connaissance et suivis des taxons prioritaires

Définition des questions transversales (milieux, CC) et taxons/cortèges proposés au suivi

Responsable du suivi : J. Dabry

Informations

Référent :

Axes du Plan Stratégique Décennal

Connaitre

Objectif Opération n°1

Poursuivre le développement de l'expertise sur le fonctionnement des milieux et des habitats

Synthèse financière

Projet	Année	Actions	Coût prévisionnel
SE Espèces cibles	2023	26	31 190,00 €
SE Etangs	2023	8	21 725,00 €
SE Invertébrés	2023	8	17 600,00 €
SE Marais et tourbières alcalines	2023	30	46 680,00 €
SE Pelouses	2023	21	51 975,00 €
SE Prairies	2023	15	25 850,00 €
Total:			195 020,00 €

Financier	Montant		%
AERM_Etudes	92 006,00 €		47,2%
FEDER	57 221,15 €		29,3%
CD54	7 755,00 €		4,0%

Livrables

rapport d'activités

Objectif: 7,00 document



QR
Code